

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023-058****PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT****PLACE DU 8 MAI et 9 RUE MOULIN MOUSSERON**

Le Maire de VITTEAUX,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande formulée par Madame Colette MOULIERE, pour la société de déménagement PROPAQ, en date du 28 juillet 2023

Considérant que l'emménagement doit se réaliser à deux adresses le lundi 7 août 2023 à partir de 9 heures

ARRÊTE**Article 1er**

La société de déménagement PROPAQ est autorisée à stationner un camion de déménagement de 40 tonnes sur la Place du 8 mai pour un emménagement au 12 rue Hubert Languet le 7 août 2023 sur des places de stationnement réservées à cet effet.

Article 2

La société de déménagement PROPAQ est autorisée à stationner un camion de déménagement de 40 tonnes pour un emménagement au 9 rue Moulin Mousseron le 7 août 2023, la rue étant interdite à la circulation à cet effet.

Article 3

Les panneaux de signalisation routière seront installés par les services de la commune.

Article 4

L'accès des services de secours ainsi que l'accès du service de collecte des déchets devront être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vitteaux.

Monsieur le Maire de la commune de Vitteaux, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vitteaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à : l'entreprise PROPAQ – demenagement@propaq.fr

Et à Madame Colette MOULIERE – colette.mouliere21@orange.fr

Fait à VITTEAUX, le 3 août 2023

Pour Le Maire, par délégation, l'Adjoint

Michel RAVAROTTO

